



## **Jazz Air S.E.C.**

(anciennement Société en commandite Jazz Air)

États financiers consolidés  
**31 décembre 2006 et 2005**

Le 7 février 2007

## **Rapport des vérificateurs**

Aux administrateurs de Commandité Gestion Jazz Air Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Jazz Air S.E.C.** (anciennement, « Société en commandite Jazz Air ») aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que les états consolidés des capitaux propres, des résultats et des flux de trésorerie des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société en commandite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

**Comptables agréés**  
**Halifax (Nouvelle-Écosse)**

**Jazz Air S.E.C.**  
Bilan consolidé  
31 décembre 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2006 \$	31 décembre 2005 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	134 865	34 463
Montant à recevoir d'Air Canada (note 13)	–	137 150
Comptes débiteurs – comptes clients et autres (note 13)	71 341	60 013
Pièces de rechange, matières et fournitures	28 554	25 064
Charges payées d'avance	9 418	6 831
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>244 178</b>	<b>263 521</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 3)	<b>199 379</b>	<b>193 907</b>
<b>Actifs incorporels</b> (note 4)	<b>8 671</b>	<b>10 259</b>
<b>Autres actifs</b> (note 5)	<b>30 925</b>	<b>35 914</b>
	<b>483 153</b>	<b>503 601</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 13)	212 795	171 543
Partie à court terme de la dette à long terme	–	3 153
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>212 795</b>	<b>174 696</b>
<b>Dette à long terme</b> (notes 6 et 18)	<b>115 000</b>	<b>210 387</b>
<b>Autres passifs à long terme</b> (note 7)	<b>71 693</b>	<b>66 042</b>
	<b>399 488</b>	<b>451 125</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>83 665</b>	<b>52 476</b>
	<b>483 153</b>	<b>503 601</b>

**Dépendance économique** (note 1)

**Engagements** (note 14)

**Événement postérieur à la date du bilan** (note 18)

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

Approuvé au nom de Jazz Air S.E.C. par Commandité Gestion Jazz Air Inc., commandité

(signé) « Robert A. Milton », administrateur

(signé) « Katherine M. Lee », administratrice

**Jazz Air S.E.C.**

États consolidés des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Cumul des résultats \$	Distributions \$	Total \$
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	–	(65 415)	–	(65 415)
Bénéfice net de l'exercice	–	117 891	–	117 891
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	–	52 476	–	52 476
Émission de 23 500 000 parts au Fonds (note 1)	222 075	–	–	222 075
Apport (note 1)	200 000	–	–	200 000
Distributions, avant le placement et parallèlement au placement (note 1)				
Remboursement du billet relatif à l'acquisition	–	–	(424 433)	(424 433)
Déficit découlant de la création de Jazz Air S.E.C.	–	–	(8 206)	(8 206)
Distributions, après le placement	–	–	(98 289)	(98 289)
Bénéfice net de l'exercice	–	140 042	–	140 042
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	422 075	192 518	(530 928)	83 665

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**Jazz Air S.E.C.**  
 États consolidés des résultats  
 Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
<b>Produits d'exploitation</b> (note 13)		
Passagers	1 374 206	1 013 053
Autres	7 001	10 185
	1 381 207	1 023 238
<b>Charges d'exploitation</b> (note 13)		
Salaires	259 014	229 481
Avantages sociaux	51 764	35 997
Carburant pour avions	284 836	176 707
Amortissement	21 262	17 924
Restauration et fournitures connexes	14 573	8 123
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	97 761	67 504
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	178 223	123 796
Location d'appareils	133 929	80 141
Services d'escale	90 314	71 386
Autres	105 762	82 739
	1 237 438	893 798
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	143 769	129 440
<b>Produits (charges) hors exploitation</b> (note 13)		
Intérêts créditeurs	5 536	2 275
Intérêts débiteurs	(9 012)	(17 053)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	53	3 674
Autres	(304)	(445)
	(3 727)	(11 549)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b> (note 8)	140 042	117 891
<b>Nombre moyen pondéré de parts</b>	120 100 438	99 365 144
<b>Résultat par part, de base et dilué</b>	1,1660 \$	1,1864 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Jazz Air S.E.C.**

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	2006	2005
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net de l'exercice	140 042	117 891
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	21 262	17 924
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	1 789	1 155
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(53)	(3 674)
Rémunération à base de parts	1 885	–
Frais reportés, frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	4 732	(35 844)
	169 657	97 452
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 12)	12 664	94 018
	182 321	191 470
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement du billet relatif à l'acquisition à payer à ACE	(424 433)	–
Paiement des frais de placement du Fonds	(5 880)	–
Remboursement de la dette à long terme	(13 540)	(3 090)
Emprunts à long terme, déduction faite des frais de financement reportés	112 900	–
Émission de parts de Jazz	222 075	–
Distributions	(85 669)	–
Diminution de la dette envers Air Canada	–	(4 511)
	(194 547)	(7 601)
<b>Activités d'investissement</b>		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir d'Air Canada	137 150	(137 150)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 785)	(15 905)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs à long terme	210	209
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	53	4 198
	112 628	(148 648)
<b>Variation nette de la trésorerie et de ses équivalents au cours de l'exercice</b>	100 402	35 221
<b>Trésorerie et équivalents (dette bancaire) au début de l'exercice</b>	34 463	(758)
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>	134 865	34 463
<b>Versements d'intérêts</b>	12 026	15 716
<b>Encaissements d'intérêts</b>	5 049	2 275

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 1 Nature des activités et dépendance envers Air Canada

Jazz Air S.E.C. (« Jazz » ou la « société en commandite ») est une société en commandite à responsabilité limitée établie sous le régime des lois de la province de Québec.

Jazz exploite une compagnie aérienne régionale au Canada et aux États-Unis sous la marque Air Canada Jazz. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité modifié et mis à jour (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » et empruntant les itinéraires précisés par Air Canada. Air Canada reçoit tous les produits de passagers et de fret provenant de la vente des places aux passagers et des services de fret sur les vols réguliers exploités par la société en commandite en vertu du CAC et paie pour la capacité des appareils. La société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses sociétés affiliées, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de revenus, lui fournissent des services importants. De plus, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») et ses filiales financent en grande partie les appareils de la société en commandite, assurent la maintenance de ceux-ci et le traitement des passagers et gèrent les activités au sol pour la société en commandite.

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds ») achevé le 2 février 2006, la Société en commandite Jazz Air (la « société en commandite remplaçante ») a cédé la quasi-totalité de ses actifs et passifs à la société en commandite, qui était alors détenue à 100 % par ACE, en échange de 99 365 143 parts de la société en commandite et d'un billet relatif à l'acquisition de 424 433 \$ (le « billet relatif à l'acquisition »). Aux fins comptables, la société en commandite est considérée comme une prorogation de la société en commandite remplaçante. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne, le Fonds a souscrit 23,5 millions de parts de la société en commandite pour une contrepartie en espèces de 235 000 \$. Des frais de placement d'environ 12 925 \$ ont été portés en diminution des capitaux propres. Concurrément à ces opérations :

- Jazz a reçu un produit de 115 000 \$ (avant déduction de frais de 2 100 \$) lequel représente le montant prélevé sur une nouvelle facilité de crédit à terme. Les facilités, d'une durée de trois ans, portent intérêt à des taux variables;
- Jazz a remboursé ses emprunts à terme et les montants prélevés sur ses facilités de crédit en cours au 31 décembre 2005;
- Le billet de 200 000 \$ payable à 1141679 Alberta Ltd. a été cédé à ACE, qui a ensuite annulé cette dette en contrepartie d'une majoration de son compte de capital.

Le billet relatif à l'acquisition a été remboursé à même le produit de l'émission des parts de la société en commandite et le fonds de roulement et au moyen de la nouvelle facilité de crédit à terme, y compris en ce qui concerne le règlement du montant envers Air Canada.

Le commandité de Jazz est Commandité Gestion Jazz Air Inc. (le « commandité »), qui détient une participation de 0,0000005 %, soit une part.

Les présents états financiers de la société en commandite ne comprennent pas la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges des commanditaires. La société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices du fait qu'aux fins fiscales, son bénéfice est distribué à ses associés. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit à titre d'impôts sur les bénéfices dans les présents états financiers. Le profil fiscal des actifs nets de la société en commandite est transmis directement aux associés.

Jazz connaît généralement une forte demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile et une demande sensiblement plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent au printemps et en été, ce qui augmente les heures de vol pour Air Canada. Jazz assume des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon significative selon la demande passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas de façon importante selon les coefficients d'occupation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 2 Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés de la société en commandite ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), et leur monnaie de présentation est le dollar canadien. Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses concernant des éléments importants, tels que les montants de l'amortissement et des modalités de restitution prévues aux contrats de location qui touchent les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la société en commandite comprennent les comptes de sa filiale, Airwest Airlines Ltd. Cette filiale n'est pas active.

c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et ses équivalents sont composés de soldes bancaires, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance initiale ne dépassait pas 90 jours.

d) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la société en commandite est rémunérée pour fournir des services à Air Canada, tel qu'il est décrit aux notes 1 et 13. Ces honoraires sont constatés dans les produits quand la capacité est fournie. Les primes d'incitation et les ajustements de la marge indiqués à la note 13 sont considérés respectivement comme des augmentations et des réductions des produits de passagers, d'après les estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les autres produits comprennent les produits tirés des vols nolisés, des services de maintenance, de réparation et de révision, ainsi que d'autres sources comme les services d'assistance en escale et les simulateurs de vol, lesquels sont tous constatés quand le service est fourni.

Aux termes du CAC conclu avec Air Canada, un montant par appareil doit être versé mensuellement à la société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrége n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location se chiffre à 152 206 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de la société en commandite, sous le poste Passagers.

e) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions de la société en commandite liées aux avantages sociaux futurs figurent ci-après :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires des salariés est établi d'après des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en fonction des taux d'intérêt du marché et des meilleures hypothèses de la direction à l'égard du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des coûts prévus des soins de santé.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## **2 Principales conventions comptables (suite)**

e) Avantages sociaux futurs (suite)

- Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu.
- Les coûts des services passés découlant de modifications sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. Cette période ne dépasse pas la durée moyenne résiduelle d'activité de ces salariés jusqu'à la date d'admissibilité complète.
- L'excédent des gains et des pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs sur 10 % de l'obligation au titre des prestations projetées ou de la valeur marchande des actifs du régime au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.
- En 2005, la date d'évaluation de la société en commandite a été modifiée prospectivement au 30 novembre.

f) Régimes de rémunération à base de parts

En février 2006, Jazz a établi un régime d'achat de parts qui permet aux salariés admissibles d'investir jusqu'à 6 % de leur salaire dans l'achat de parts du Fonds de revenu Jazz Air (les « parts du Fonds ») sur le marché secondaire. Jazz a versé au régime d'achat de parts à l'intention des salariés un montant correspondant à celui investi par les salariés jusqu'au 31 juillet 2006 et, par la suite, y verse un montant correspondant à 33 % de celui investi par les salariés. Pour ce faire, Jazz achète les parts du Fonds sur le marché secondaire au nom des participants. Les droits sous-jacents aux parts du Fonds achetées en 2006 en vertu de ce régime seront acquis le 1<sup>er</sup> avril 2007. Le coût pour Jazz des parts du Fonds visées par ce régime est reporté et comptabilisé en résultat à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits sous-jacents.

De plus, certains dirigeants de Jazz participent au régime de rémunération à base d'actions d'ACE. Les coûts de rémunération facturés à Jazz par ACE pour les options d'ACE attribuées seront passés en charges sur la durée d'acquisition des droits sous-jacents aux options.

Parallèlement au premier appel public à l'épargne, Jazz s'est engagée à attribuer aux cadres clés des parts du Fonds à titre de prime non récurrente, en reconnaissance de leur contribution à la réalisation du placement et en guise de rémunération incitative en vertu d'un régime initial d'intéressement à long terme. Un nombre de 603 903 parts du Fonds a été attribué, dont 50 % s'acquièrent en fonction du rendement et 50 % s'acquièrent le 31 décembre 2008. Les parts conditionnelles au rendement seront acquises au terme d'une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2008, si les objectifs en matière d'encaisse distribuable établis par le conseil d'administration, au nom du commandité, pour les périodes se terminant les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 sont atteints, sur une base individuelle ou cumulative. L'engagement futur total estimatif envers les cadres clés aux termes de ce régime se chiffre à 6 000 \$.

g) Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative. La valeur comptable des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans, avec une valeur résiduelle estimative de 20 %.

La valeur comptable des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile ne dépassant pas 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment dépasse la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur comptable du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service sur les durées de vie utiles estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée de leur bail
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité des actifs à utiliser est évaluée par la comparaison de la valeur comptable nette de l'actif et des flux de trésorerie futurs non actualisés qui seront vraisemblablement générés par l'actif. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa juste valeur.

h) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs d'une durée de vie indéfinie doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel en vertu des PCGR. Toute perte de valeur éventuelle sera passée en charges dans la période où elle sera constatée.

i) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs non monétaires, les passifs et les autres éléments figurant dans les résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les pertes de change de 304 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (138 \$ pour 2005) sont comprises dans les autres produits (charges) hors exploitation.

j) Pièces de rechange, matières et fournitures

Les pièces de rechange, les matières et les fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

k) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation et des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée du contrat est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre l'amortissement linéaire des frais de location et des frais connexes et les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et le versement des frais juridiques et des charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont compris dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme, respectivement.

l) Maintenance et réparations

Les frais de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation, au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie restante des actifs en question.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Jazz comptabilise les charges liées à la révision des cellules d'avion au moyen de la méthode des frais directs, selon laquelle la charge est comptabilisée au moment où la révision a lieu. Jazz dispose de contrats d'entretien de moteurs à long terme pour la plupart de ses moteurs d'aéronefs qui couvrent les réparations prévues et imprévues dans le cas des moteurs couverts. Aux termes du contrat, la société en commandite paie un montant fixe par heure de vol du moteur sur une base mensuelle et le tiers assume la responsabilité de réparer les moteurs sans frais additionnels pour la société en commandite, sous réserve de certaines exclusions désignées expressément. Les coûts de maintenance aux termes de ces contrats sont comptabilisés lorsqu'une obligation contractuelle existe. Dans le cas des moteurs qui ne sont pas couverts par un contrat d'entretien de moteurs à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période où la révision a eu lieu. Les coûts de maintenance des composantes des cellules et des composantes avioniques, des trains d'atterrissage et les coûts associés à la maintenance régulière habituelle sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

m) Impôts sur les bénéfices

La société en commandite n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices. De plus, la filiale de la société en commandite, Airwest Airlines Ltd., n'est pas active. En conséquence, les présents états financiers ne tiennent pas compte des impôts sur les bénéfices de la société en commandite, étant donné que le bénéfice ou la perte de la société en commandite figurent dans les déclarations d'impôts du commandité et des commanditaires. Le profil fiscal des actifs nets de la société en commandite est transmis directement au commandité et à chaque commanditaire. En conséquence, ces états financiers n'indiquent pas les impôts sur les bénéfices futurs liés aux écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société en commandite.

n) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits à leur juste valeur estimative établie au 30 septembre 2004. Les actifs d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, tandis que les actifs à durée de vie limitée sont amortis selon leur durée de vie utile estimative, soit quatre ans.

o) Relations de couverture

En date du 2 février 2006, la société en commandite a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulée « Relations de couverture ». Cette dernière expose les conditions quant à l'identification, à la documentation, à la désignation et à l'efficacité de toutes les relations de couverture qui doivent être satisfaites pour appliquer la comptabilité de couverture. L'adoption de cette note d'orientation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers. Jazz établit systématiquement une documentation sur toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que sur les objectifs et les stratégies de gestion des risques associés aux différentes opérations de couverture.

p) Résultat par part

Le nombre moyen pondéré de parts ayant servi au calcul du résultat par part tient compte d'un ajustement qui a porté à 99 365 144 le nombre de parts de la société en commandite en circulation pour les périodes jusqu'au 2 février 2006. Après cette date, le calcul est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation durant le reste de l'exercice.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### q) Instruments financiers, résultat étendu et couvertures

Le Conseil des normes comptables a publié trois nouvelles normes relatives aux instruments financiers :

i) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, informations à fournir et présentation; ii) Couvertures et iii) Résultat étendu. Le principe directeur sous-jacent à ces normes veut que tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, soient présentés au bilan d'une entité et évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations ultérieures dépendent de la classification de l'instrument financier et peuvent être effectuées à la juste valeur ou, dans certains cas précis où la juste valeur n'est pas réputée la plus pertinente, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance doivent être évalués au coût après amortissement. Les conditions en vigueur relativement à l'application de la comptabilité de couverture ont été étendues afin de préciser comment appliquer la comptabilité de couverture. En outre, un nouveau poste, intitulé « Autres éléments du résultat étendu », a été créé au bilan aux fins de constatation des gains et des pertes non réalisés sur certains instruments dérivés. Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour la société en commandite le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Bien que ces normes n'autorisent pas le retraitement des états financiers des exercices antérieurs, elles sont assorties de dispositions de transition détaillées. La société en commandite évalue actuellement l'ensemble des répercussions de ces nouvelles normes, lesquelles pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la société en commandite.

De l'avis de la direction, les états financiers comprennent tous les ajustements qu'elle juge nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie.

## 3 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel volant	180 275	24 413	155 862
Installations, immeubles à bail et matériel	55 606	12 089	43 517
	235 881	36 502	199 379

  

	31 décembre 2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel volant	173 726	12 632	161 094
Installations, immeubles à bail et matériel	39 015	6 202	32 813
	212 741	18 834	193 907

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles données en garantie de la facilité de crédit s'élevait à 199 379 \$ au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, la valeur comptable nette du matériel volant porté en garantie de la dette à long terme s'était chiffrée à environ 33 160 \$.

**Jazz Air S.E.C.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005**

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

**4 Actifs incorporels**

	31 décembre 2006		Montant net \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Actifs à durée de vie indéfinie			
Nom commercial Air Canada Jazz	1 700	–	1 700
Permis d'exploitation	4 600	–	4 600
Actifs à durée de vie limitée			
Contrats des salariés	6 028	3 657	2 371
	12 328	3 657	8 671

	31 décembre 2005		Montant net \$
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	
Actifs à durée de vie indéfinie			
Nom commercial Air Canada Jazz	1 700	–	1 700
Permis d'exploitation	4 600	–	4 600
Actifs à durée de vie limitée			
Contrats des salariés	6 028	2 069	3 959
	12 328	2 069	10 259

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société en commandite a enregistré un amortissement de 1 588 \$ (1 756 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005).

**5 Autres actifs**

	31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable en annuités égales sur dix ans	838	1 048
Coûts de financement reportés	–	4 502
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, déduction faite de l'amortissement cumulé	30 087	30 364
	30 925	35 914

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 6 Dette à long terme

	31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Facilités de crédit garanties de rang supérieur, portant intérêt à des taux variables, d'un montant maximal de 150 000 \$, échéant le 2 février 2009. La quasi-totalité des actifs actuels et futurs de la société en commandite a été donnée en garantie des facilités	115 000	–
Billet à payer à une filiale de la société mère, remboursable à vue après le 1 <sup>er</sup> janvier 2007, portant intérêt annuellement au taux préférentiel de la CIBC en dollars canadiens majoré de 3,0 %. Avant le remboursement de certains titres d'emprunt par Air Canada, le billet portait intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de la marge applicable. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu	–	200 000
Emprunts à terme et facilités de crédit, remboursables par mensualités ou par trimestrialités, garantis par du matériel volant et portant intérêt à des taux variables ou fixes compris entre 3,0 % et 12,02 %	–	13 540
	115 000	213 540
Moins la partie à court terme de la dette à long terme	–	3 153
	115 000	210 387

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds, Jazz a établi des facilités de crédit consortiales de premier rang garanties d'un montant de 150 000 \$. Ces facilités de crédit sont assorties de diverses clauses restrictives. Au 31 décembre 2006, Jazz respectait toutes ces clauses.

Jazz a conclu avec des tiers un accord de swap sur les taux d'intérêt d'un montant de 115 000 \$, fixant ainsi le taux d'intérêt à 7,09 % pour la durée initiale de la facilité de crédit, soit jusqu'au 2 février 2009. Après la fin de l'exercice, le consortium financier a approuvé la prorogation de la durée initiale de la facilité de crédit de Jazz, repoussant ainsi l'échéance du 2 février 2009 au 1<sup>er</sup> février 2010.

Jazz est tenue de payer une commission d'engagement annuelle de 0,5 % sur le solde inutilisé des facilités de crédit.

Durant l'exercice, Jazz a remboursé ses emprunts à terme et ses facilités de crédit de 213 540 \$ qui étaient en cours au 31 décembre 2005.

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 7 Autres passifs à long terme

	31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 16)	8 875	6 984
Prestations de cessation d'emploi constituées, partie à long terme (note 11)	1 687	5 311
Avantages incitatifs relatifs à des contrats de location-exploitation, partie à long terme	59 111	53 377
Autres	2 020	370
	71 693	66 042

### 8 Impôts sur les bénéfices futurs

L'écart temporaire net déductible représenté par l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la société en commandite s'élevait à environ 110 000 \$ au 31 décembre 2006 (71 610 \$ au 31 décembre 2005).

### 9 Parts de société en commandite

#### Parts de société en commandite

La société en commandite peut émettre un nombre illimité de parts.

Chaque part est émise à un prix de souscription fixé par le commandité.

Chaque part émise et en circulation doit être de rang égal à celui des autres parts, à tous les égards, et aucune part ne doit avoir de privilège, de priorité ou de droit sur une autre part.

Une part ne peut être ni divisée ni fractionnée. La société en commandite ne doit accepter ni la souscription ni l'attribution d'une part divisée, et elle ne doit constater aucun intérêt portant sur moins d'une part entière, sauf si cela est nécessaire pour mettre en œuvre un fractionnement des parts.

Aucun des commanditaires ne bénéficie d'un droit préférentiel de souscription de parts.

La distribution des parts au public est interdite.

#### Répartition du bénéfice

Toute somme affectée ou distribuée aux commanditaires doit être répartie proportionnellement aux différents porteurs de parts au prorata de leur participation.

# Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 9 Parts de société en commandite (suite)

### Distributions

Aucun des commanditaires n'a le droit de retirer ou de recevoir quelque distribution que ce soit de la société en commandite, sauf si la loi le permet ou si le commandité y consent. Le commandité fixe le montant et le calendrier des distributions.

### Parts émises et entièrement libérées

	31 décembre	
	2006	2005
<b>Commandité</b>		
<b>Commandité Jazz Air Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	1	1
Parts annulées lors de la réorganisation dont il est question à la note 1	(1)	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	–	1
<b>Commandité Gestion Jazz Air Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	–	–
Parts émises au cours de l'exercice (note 1)	1	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	1	–
<b>Commanditaires</b>		
<b>Société en commandite Holdco Jazz Air</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	15 000 002	15 000 002
Parts annulées lors de la réorganisation dont il est question à la note 1	(15 000 002)	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	–	15 000 002
<b>Fiducie Jazz Air</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	–	–
Parts émises au cours de l'exercice	23 500 000	–
Parts acquises auprès de Gestion ACE Aviation Inc.	1 500 000	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	25 000 000	–
<b>Gestion ACE Aviation Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	–	–
Parts émises au cours de l'exercice	99 365 143	–
Parts vendues à la Fiducie Jazz Air	(1 500 000)	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	97 865 143	–



## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 9 Parts de société en commandite (suite)

Le 2 février 2006, le Fonds, par l'intermédiaire de la Fiducie, a souscrit 23 500 000 parts de la société en commandite pour une contrepartie en espèces de 235 000 \$, moins les frais de placement d'environ 12 925 \$.

Le 27 février 2006, par suite de l'exercice, par les preneurs fermes, de l'option pour attributions excédentaires liée au placement, le Fonds a acquis, par l'intermédiaire de la Fiducie, une tranche supplémentaire de 1 500 000 parts de Jazz auprès d'ACE, pour une contrepartie en espèces de 15 000 \$, moins les frais de placement de 825 \$.

Au 31 décembre 2006, compte tenu de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires, le Fonds détenait 25 000 000 de parts de Jazz, soit 20,3 % de Jazz, à un coût net de 246 000 \$.

Certaines des parts de Jazz détenues par ACE (les « parts de Jazz subordonnées »), qui représentent 20 % du total des parts de Jazz émises et en circulation à la clôture, étaient subordonnées jusqu'au 31 décembre 2006. Les distributions sur les parts de Jazz subordonnées prennent rang après celles sur les parts de Jazz non subordonnées.

Le nombre moyen pondéré de parts ayant servi au calcul du résultat par part tient compte d'un ajustement qui a porté à 99 365 144 le nombre de parts de Jazz en circulation pour les périodes présentées jusqu'au 2 février 2006.

### 10 Instruments financiers et gestion des risques

Il incombe à la haute direction de fixer les niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités relatives à la gestion des risques, au besoin.

#### Risque lié aux taux d'intérêt

Tel qu'il est mentionné dans la note intitulée « Dette à long terme », Jazz limite son exposition aux variations des taux d'intérêt au moyen de swaps sur les taux d'intérêt. Ces swaps sont admissibles à la comptabilité de couverture. Jazz n'a pas l'intention de régler ces contrats. Cela dit, si Jazz devait le faire au 31 décembre 2006, elle recevrait un paiement d'un montant de 351 \$. Ces contrats sont comptabilisés à titre de couvertures pleinement efficaces; aucun montant n'a été enregistré à cet égard dans les présents états financiers.

#### Concentration du risque de crédit

La société en commandite n'estime pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit, excepté les soldes avec Air Canada.

#### Gestion du risque lié au prix du carburant

Aux 31 décembre 2006 et 2005, la société en commandite remplaçante n'avait pas conclu de convention visant la couverture relative au carburant.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 10 Instruments financiers et gestion des risques (suite)

### *Juste valeur des instruments financiers*

La valeur comptable indiquée au bilan des comptes débiteurs, de la dette bancaire, de la dette à la société mère et des comptes créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des facilités de crédit et de la dette à long terme avoisine leur valeur comptable, étant donné qu'elles portent intérêt à des taux variables. Les actifs financiers inscrits au bilan s'établissent comme suit :

	31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Comptes débiteurs à long terme	752	845

La juste valeur estimative de ces instruments financiers a été fixée à la valeur actualisée des paiements contractuels futurs de capital et d'intérêt, calculée en actualisant les paiements futurs aux taux d'intérêt courants du marché offerts à la société en commandite pour des titres d'emprunt de nature semblable.

## 11 Réorganisation et restructuration

### **Réduction de la main-d'œuvre non syndiquée**

Un programme de réduction de la main-d'œuvre non syndiquée a été mis sur pied et sa mise en œuvre a été amorcée en mai 2003 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2005.

La société en commandite n'a inscrit aucune charge au titre du programme de réduction volontaire de la main-d'œuvre pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (4 901 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005). Le programme a pris fin le 31 décembre 2005. Ces charges sont comprises dans le poste « Salaires ».

Le tableau suivant résume les variations de la provision pour la réduction de la main-d'œuvre :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Solde d'ouverture	9 172	8 179
Charges inscrites	—	4 901
Frais payés	(4 189)	(3 908)
	4 983	9 172
Partie à court terme	3 296	3 861
	1 687	5 311

La partie à court terme de la provision est comprise dans le poste « Comptes créditeurs et charges à payer » et la partie à long terme, dans le poste « Autres passifs à long terme ».

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 12 État des flux de trésorerie – données supplémentaires

Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006	2005
	\$	\$
Augmentation des comptes débiteurs – comptes clients et autres	(13 657)	(5 561)
Augmentation des pièces de rechange, des matières et des fournitures	(3 490)	(12 744)
Augmentation des charges payées d'avance	(2 587)	(1 848)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	28 632	60 486
Augmentation des autres passifs à long terme	3 766	53 685
	12 664	94 018

### 13 Opérations entre apparentés

Le tableau suivant résume opérations entre apparentés de la société en commandite pour les périodes indiquées. Chacune des entités mentionnées et la société en commandite sont contrôlées par ACE.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006	2005
	\$	\$
<b>Produits d'exploitation</b>		
Air Canada	1 374 574	1 013 053
<b>Charges d'exploitation</b>		
Air Canada	52 382	14 242
Air Canada Capital Ltd.	97 005	77 012
Société en commandite ACGHS	54 115	48 067
ACTS SEC (anciennement, Société en commandite ACTS)	31 035	13 422
<b>Charges (produits) hors exploitation</b>		
Air Canada	(273)	(2 147)
1141679 Alberta Ltd.	1 414	14 673

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 13 Opérations entre apparentés (suite)

Les soldes suivants auprès d'apparentés sont inscrits dans les états financiers :

	31 décembre	
	2006	2005
	\$	\$
<b>Comptes débiteurs</b>		
Air Canada	59 090	46 270
Société en commandite ACGHS	559	–
ACTS SEC (anciennement, Société en commandite ACTS)	1 180	–
<b>Montant à recevoir d'Air Canada</b>	–	137 150
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>		
Air Canada	48 329	60 811
Air Canada Capital Ltd.	8 669	8 711
Société en commandite ACGHS	21 493	14 763
ACTS SEC (anciennement, Société en commandite ACTS)	14 408	277
Gestion ACE Aviation Inc.	11 132	–
<b>Dette à long terme</b>		
1141679 Alberta Ltd.	–	200 000
<b>Contrat d'achat de capacité</b>		

La société en commandite est partie au CAC (avant le CAC modifié et mis à jour, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le « CAC initial ») avec Air Canada, société sous contrôle commun avec la société en commandite, en vertu duquel Air Canada achètera la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur les itinéraires précisés par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, sera reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués, tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les opérations aéroportuaires pour ces vols, tandis qu'Air Canada établit les itinéraires, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la société en commandite pour la capacité fournie.

Les taux établis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 en vertu du CAC initial ont été révisés le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et, à nouveau, le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### **13 Opérations entre apparentés (suite)**

La société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale et les cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), le nombre de passagers et le nombre d'appareils visés par le CAC. Les taux relatifs à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles. Ces taux varient selon le type d'appareil. Ils peuvent être révisés si certains événements importants entraînent une variation de plus de 10 % dans l'utilisation de l'appareil. De plus, Air Canada doit rembourser à la société en commandite certains frais imputables, notamment au titre du carburant, du dégivrage, de la navigation, des escales, de l'atterrissage et de l'approvisionnement de station, de fin de station, de l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et du déplacement des salariés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est compris dans les produits. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les coûts refacturés se sont chiffrés à 498 123 \$ (320 671 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005).

Les sommes susmentionnées sont payées le premier jour de chaque mois et sont basées sur des estimations mensuelles. Elles sont ajustées à la fin du mois en fonction du montant réel qui doit être payé dans les 30 jours qui suivent la fin du mois.

La société en commandite reçoit aussi certaines primes d'incitation trimestrielles pour la ponctualité, la réalisation contrôlable des vols, le traitement des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Le CAC est conçu pour offrir à Jazz une marge d'exploitation de 14,09 %, à l'exception des primes d'incitation et des coûts refacturés, sur les services relatifs au CAC fournis à Air Canada.

#### **Montant versé d'avance**

Le 31 août 2005, Air Canada a versé d'avance un montant de 400 100 \$ pour les services qui seront fournis aux termes du CAC initial en échange d'un billet à recevoir. Le billet ne porte pas intérêt. Le billet a été remboursé à mesure que les produits ont été constatés, selon les modalités du CAC initial. Au 31 décembre 2005, le billet d'Air Canada était remboursé intégralement.

#### **Ajustement de la marge**

Pour chaque année civile ultérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2006, durant laquelle le CAC est en vigueur, si la marge d'exploitation annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, Jazz paiera à Air Canada une somme correspondant à 50 % de la marge d'exploitation des vols en excédent de 14,09 %. La marge d'exploitation correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées liées à ces vols, mais compte non tenu des montants liés aux coûts refacturés ou aux primes d'incitation. Cet ajustement de la marge, qui totalise 5 118 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, est porté en réduction des produits.

Dans le cas de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, si la marge d'exploitation annuelle des vols prévus aux termes du CAC initial était supérieure à 9 %, les coûts refacturés y compris, Jazz était tenue de payer à Air Canada une somme correspondant à 50 % de la marge d'exploitation des vols en excédent de 9 %. Cet ajustement de la marge, qui totalise 22 535 \$, est inscrit en réduction des produits.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 13 Opérations entre apparentés (suite)

#### Gestion de la trésorerie

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 1<sup>er</sup> février 2006, la trésorerie de la société en commandite était gérée par l'intermédiaire du système de gestion de la trésorerie centralisé d'Air Canada. À la fin de chaque journée, l'excédent de trésorerie était retiré des comptes bancaires de la société en commandite et était versé dans ceux d'Air Canada. De plus, toutes les insuffisances de trésorerie dans les comptes en banque de la société en commandite à la fin de chaque journée étaient réglées par des virements d'espèces provenant des comptes bancaires d'Air Canada. S'il s'agit d'un actif, le solde réciproque consécutif lié aux activités de gestion de la trésorerie est inscrit, dans les présents états financiers, à titre de montant à recevoir d'Air Canada. Les soldes excédentaires du compte réciproque rapportaient quotidiennement des intérêts calculés d'après le taux de rendement moyen d'Air Canada sur son portefeuille de placement à court terme pour le mois, moins 0,25 %. La société en commandite payait quotidiennement, sur les soldes déficitaires du compte réciproque, des intérêts calculés d'après le taux moyen préférentiel canadien en vigueur pendant le mois en cours ainsi qu'une marge d'intérêt calculée sur la somme qu'Air Canada paye pour sa dette flottante calculée et prélevée tous les mois. Au début de chaque mois, la société en commandite recevait un paiement d'Air Canada en vertu du CAC initial ou du contrat en vigueur et elle payait les sommes dues à Air Canada et à ses sociétés affiliées pour les services reçus, d'après les termes de l'accord passé entre les parties. La société en commandite a reçu des paiements d'Air Canada et de ses sociétés affiliées pour les services fournis et elle leur a effectué des paiements en échange de leurs prestations. Ces encaissements pour les services fournis à Air Canada et ces paiements pour les prestations d'Air Canada, ainsi que les intérêts payés par ou à Air Canada sont inscrits dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les transferts d'excédent de trésorerie à Air Canada ou de cette dernière sont indiqués dans les activités d'investissement ou de financement, selon que le solde d'ouverture de la période indique qu'il s'agit d'un montant à recevoir ou à payer. En raison de ce système de gestion de la trésorerie, la société en commandite a eu des découverts bancaires à la fin des exercices, et ces découverts sont pris en compte, dans les présents états financiers, dans la trésorerie et ses équivalents.

#### Contrat de services cadre

En vertu du contrat de services cadre daté du 24 septembre 2004 entre la société en commandite et Air Canada, Air Canada fournit certains services à la société en commandite moyennant rétribution. Ces services comprennent les services de financement, les services de gestion immobilière, les services relatifs aux affaires environnementales et les services juridiques.

Le contrat de services cadre restera en vigueur jusqu'à la résiliation ou l'expiration du CAC.

#### Autres

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société en commandite a reçu 7 834 \$ à titre d'incitatifs de location d'Air Canada Capital Ltd. (56 506 \$ durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005) et elle n'a effectué aucun paiement anticipé au titre de contrats de location à Air Canada Capital Ltd. (24 326 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005).

Air Canada acquitte, auprès de fournisseurs, certains frais ayant trait principalement au carburant, pour le compte de la société en commandite, et recouvre les soldes auprès de la société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément.

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés  
Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

### 13 Opérations entre apparentés (suite)

La Société en commandite ACGHS fournit des services de manutention au sol et ACTS SEC (anciennement, Société en commandite ACTS) fournit des services de maintenance et de réparation d'appareils à la société en commandite.

La quasi-totalité du montant à recevoir d'Air Canada est lié aux soldes impayés en vertu du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables sur demande et ils proviennent des services offerts par l'apparenté concerné.

### 14 Engagements

- a) La société en commandite doit payer les loyers minimaux futurs ci-après, en vertu des contrats de location-exploitation pour le matériel volant et les installations de base dont la durée initiale ou restante non résiliable est de plus de un an.

	31 décembre 2006	
	Tiers \$	Apparentés \$
Exercices se terminant les 31 décembre		
2007	16 023	132 731
2008	12 646	128 670
2009	11 514	130 833
2010	7 438	108 927
2011	1 574	92 739
Par la suite	3 218	886 455

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Certains des contrats de location d'appareils ont été conclus avec des tiers par Air Canada ou Air Canada Capital Ltd. et certains appareils sous-loués à la société en commandite. Ces locations figurent ci-dessus dans les loyers à des apparentés.

- b) Des lettres de crédit totalisant environ 1 885 \$ (1 966 \$ au 31 décembre 2005) ont été émises comme garanties pour les contrats concernant le service au sol et les frais d'aéroport, les paiements de location pour des locaux et certains avantages sociaux.

### 15 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

La société en commandite a comptabilisé les charges de retraite et les frais liés aux autres avantages sociaux futurs suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Charges de retraite	15 987	11 139

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

**16 Régimes de retraite**

La société en commandite offre plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, fournissant des prestations de retraite à la plupart de ses salariés.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la société en commandite, y compris les deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur, pour lesquels l'obligation de la société en commandite se limite au versement de cotisations déterminées, s'élève à 5 970 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et à 5 534 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

Les cotisations en espèces au titre des avantages de retraite ont totalisé 14 026 \$ pour 2006 (12 065 \$ pour 2005), y compris des cotisations en espèces de 8 529 \$ au titre du régime de retraite à prestations déterminées (6 002 \$ pour 2005).

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de la capitalisation des régimes sont datées du 1<sup>er</sup> janvier 2006, et la prochaine évaluation actuarielle sera faite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Des renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées de la société en commandite figurent ci-après :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006	2005
	\$	\$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations</b>		
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	72 749	50 576
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 094	4 260
Coût financier	4 342	3 453
Cotisation des participants au régime	5 152	3 775
Prestations versées	(923)	(578)
Perte actuarielle	5 127	11 263
<b>Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>95 541</b>	<b>72 749</b>
<b>Variation des actifs du régime</b>		
Juste valeur marchande des actifs du régime au début de l'exercice	55 540	41 874
Rendement réel des actifs du régime	8 469	4 543
Cotisation de l'employeur	8 288	5 926
Cotisation des participants au régime	5 152	3 775
Prestations versées	(923)	(578)
<b>Juste valeur marchande des actifs du régime à la fin de l'exercice</b>	<b>76 526</b>	<b>55 540</b>
<b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>	<b>(19 015)</b>	<b>(17 209)</b>
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	734	447
Perte actuarielle nette non amortie	9 406	9 778
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(8 875)</b>	<b>(6 984)</b>

Le passif au titre des prestations constituées est inclus dans les « autres passifs à long terme ».



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

**16 Régimes de retraite (suite)**

Les actifs du régime se répartissent comme suit :

	31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Actions canadiennes	36 %	37 %
Titres à revenu fixe canadiens	36 %	35 %
Actions internationales	27 %	25 %
Titres à court terme et autres	1 %	3 %
	100 %	100 %

Hypothèses moyennes pondérées servant à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	5,00 %	5,20 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût des avantages de retraite	5,20 %	6,11 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 – 5,00 %	4,00 – 5,25 %
Rendement prévu des actifs du régime	5,20 %	6,10 %

Le tableau ci-dessous résume la charge de retraite liée aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société en commandite :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2006 \$	2005 \$
<b>Éléments de la charge</b>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les dépenses du régime)	9 094	4 260
Coût financier	4 342	3 453
Rendement réel des actifs du régime	(8 469)	(4 543)
Perte actuarielle	5 127	11 262
Charge engagée pour la période	10 094	14 432
Écarts entre la charge engagée pour la période et la charge constatée pour la période ayant trait :		
- au rendement des actifs du régime	5 363	1 712
- à la perte actuarielle	(4 991)	(11 262)
Charge de retraite nette constatée	10 466	4 882

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

## 17 Éventualités

La société en commandite est partie à diverses poursuites et réclamations, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction, forte de l'opinion de ses conseillers juridiques, estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de la société en commandite.

Jazz s'est engagée à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la loi sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants de Jazz sont couverts par une assurance-responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Dans presque toutes les villes qu'elle dessert, Jazz conclut des contrats d'exploitation ou de crédit-bail immobilier en vertu desquels elle se voit accorder une licence d'utilisation ou d'exploitation de certaines installations aéroportuaires. Il est courant pour Jazz, à titre de locataire d'installations commerciales, de garantir le locateur et d'autres tiers apparentés contre toute responsabilité civile délictuelle qui pourrait découler de son occupation ou de son utilisation des lieux en location ou sous licence. Dans des cas exceptionnels, cette garantie engage sa responsabilité lorsqu'il y a eu négligence de la part de tiers qu'elle aurait dégagés de toute responsabilité, sauf généralement les cas de faute lourde ou délibérée. En outre, Jazz a pour habitude d'indemniser toute partie relativement à une faute liée à l'environnement dont elle serait responsable et qui découlerait de son emploi ou de son occupation des lieux en location ou sous licence, ou qui y serait liée.

Dans le cadre des contrats de financement ou de location d'avions qu'elle est appelée à passer, Jazz garantit généralement les bailleurs de fonds, leurs mandataires et d'autres apparentés et les bailleurs contre les dommages découlant de la construction, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des avions ainsi que contre toute responsabilité civile délictuelle, que les dommages ou responsabilités découlent ou non de la négligence des tiers à qui sont données ces garanties, sauf cas de faute lourde ou délibérée. En outre, dans les opérations de financement ou de location d'avions, notamment celles structurées comme des baux adossés, Jazz prévoit généralement des indemnités en prévision de certaines répercussions d'ordre fiscal.

Lorsque Jazz, en tant que client, conclut un contrat avec une entreprise de services techniques, le plus souvent une entreprise dont l'activité principale est le transport aérien, elle peut à l'occasion convenir de dégager cette entreprise de services des recours en responsabilité découlant de réclamations émanant de tiers, que les manquements aux responsabilités contractuelles soient ou non le fait de la négligence de l'entreprise de services, sauf en cas de faute lourde ou délibérée de la part de l'entreprise de services.

Jazz n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal éventuel des paiements futurs au titre des indemnités. Elle s'attend à être protégée par ses assurances dans la plupart des cas de responsabilité civile délictuelle et de certaines des obligations contractuelles connexes susmentionnées.

## 18 Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, le consortium financier a approuvé la prorogation de la durée initiale de trois ans de la facilité de crédit de 150 000 \$ de Jazz, repoussant ainsi l'échéance du 2 février 2009 au 1<sup>er</sup> février 2010.

